



Article publié le 18/05/2022

QUEZACO

La branche professionnelle ?

Une branche professionnelle regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective. Les contours d'une branche professionnelle sont définis par le champ d'application de l'accord ou de la convention conclus par les organisations syndicales d'employeurs et les organisations syndicales de salariés représentatives.

Une branche professionnelle, à quoi ça sert ?

Les branches professionnelles négocient des accords et avenants conclus dans le cadre de leur convention collective. Le rôle de la branche professionnelle a été précisé par la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (article 24).

Elle a pour missions :

- De définir, par la négociation, les garanties applicables aux salariés employés par les entreprises relevant de son champ d'application, notamment en matière de salaires minimaux ou de classifications.
- De définir, par la négociation, les thèmes sur lesquels les conventions et accords d'entreprise ne peuvent être moins favorables que les conventions et accords conclus au niveau de la branche, à l'exclusion des thèmes pour lesquels la loi prévoit la primauté de la convention ou de l'accord d'entreprise.
- De réguler la concurrence entre les entreprises relevant de son champ d'application.

Les accords de branches s'appliquent aux entreprises adhérentes aux organisations d'employeurs signataires et s'appliquent à l'ensemble des entreprises relevant du champ d'application de la convention collective une fois étendue par arrêté du ministre chargé du travail.